VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2, sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces; sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-et-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues:

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droit existant de la New Orleans Terminal Company au travers de ladite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservée de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entourages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachées à cela devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Teutonia Bank and Trust Company, receveurs.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerce et résidence.

A. C. Jacobs et al. vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 89,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 12 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge susnommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet 552, borné par les rues Foucher, Delachaise, S. Franklin et S. Liberté, mesurant 30 pieds, 6 pouces, 5 lignes de façade rue Delachaise, sur 30 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Foucher, 129 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Dryades, Baronne Euterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel lesdits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 5 1/2 lignes de face rue Dryades sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et ouvrant sur la rue Euterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910; un placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magasin et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magasin, Constance, Robin et Terpsichore, désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. C. Boudousquié, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magasin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujette au bail et aux loyers que rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Carondelet et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4 sur un plan de Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 133 pieds.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant G. B. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Ross E. Breazeale,
W. B. Scullin,
Buck, Walshe & Buck, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la Peoples Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 89,204 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par George Muller, John J. Egloff et J. W. Frantz Meyer, Commissaires Liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles H. Osterberger, avocat.

17 juin—17 21 26

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

LE COTTAGE DOUBLE.

2125 et 2127 RUE QUATRIEME,

Entre les rues Saratoga et Franklin.

Mme Elizabeth Kruebbe vs Mlle Annie Zink.

No 90,924—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 5 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 mai 1910 et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double, désigné par les numéros municipaux 2125 et 2127 rue Quatrième, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, Saratoga et Franklin, ledit lot est désigné par le No 17 dans l'ilet No 303 et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1910 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente incluant les frais de tout certificats aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Cotonio, notaire.

4 juin—4 5 12 19 26—juil 3 5

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherina Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 803 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 12 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire issu daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, St-James, St-Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus et le lot M mesure trente-deux pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur aussi entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot M, consistent en une résidence simple à deux étages retirée du trottoir; en bois, et converte en ardoises, contenant environ 5 chambres, etc., dans le fond il y a une bâtisse à deux étages, contenant 4 chambres. Dans la cour il y a hangar, citerne, etc, et portant le numéro municipal 1661 rue Religieuse.

Les améliorations sur le lot N, consistent en un cottage simple retiré du trottoir ayant deux étages dans le fond et contenant 5 chambres. Dans la cour, il y a citerne, hangar, chemin pour voiture, etc., et portant le numéro municipal 1653 rue Religieuse.

2° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 101 de cette ville, borné par la rue Annonciation, l'avenue Jackson, les rues Laurel et Joséphine, désignés comme lots R et S sur un devis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel le lot R mesure trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; et ledit lot S mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits deux lots R et S sont contigus.

Les améliorations sur le lot R consistent en un cottage double retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres, bureau, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 2117-2119 rue Annonciation.

Les améliorations sur le lot S, consistent en un cottage simple, avec chemin pour voiture, et contient 5 chambres, dans la cour il y a hangar, citerne, etc, et porte le numéro municipal 2111 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, représentée par deux billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payables respectivement en un et deux ans après date, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'hypothèque, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé le jour de l'adjudication et ne doit pas porter d'intérêt.

L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1910.

Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

Frank McGloin, F. F. Teissier, Arthur Landry, Jno P. Sullivan, avocats.

5 juin—5 12 19 26—juil 4 5 6 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

J. W. Lawson vs William J. Cheevers.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 39,256. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 2 juillet 1910, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt de William J. Cheevers à et dans le Sterling Café situé au No 761 de la rue Baronne, dans le Premier District de cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Gabe Fernandez Jr, avocat pour le demandeur.

21 juin—21 27—juil 2

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple,

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda,

Succession de Magdelina Bruning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 93,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par l'avenue St Claude les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rempart, désigné comme lot No 9 mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler pendant son mariage avec Magdalena Brung par achat de la Suburban Building and Loan Ass'n., par acte pardevant H. L. Loomis Jr. notaire le 5 février 1909 enregistré dans le livre des transferts 220 folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie citernes, hangar etc. Double ligne de chars devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 96,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, 1 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No Six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les améliorations là-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains dans le Septième District.

Succession de Mme Edward Rau.

No 72,489—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre, rendu et signé le 6 juin 1910, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fern [autrefois Washington], Burthe, Short et Maple, désigné par le No 17 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Short sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Adams, Hillary et Elm [autrefois rue 3ème], désigné par le No 21 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Hillary sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente comptant; les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Carl C. Friedrichs, avocat.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Leo F. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,671—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Henry Haag, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. F. Teissier, avocat.

17 juin—17 21 26

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germann--Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans, No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI, MARDI, 26 JUILLET, A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, daté et signé du 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Gasquet, [maintenant avenue Cleveland] Dupré et Canal et d'après un arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 18 juillet 1900 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ceci; ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de quatre vingt cinq pieds huit pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Cleveland et mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et-un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du tout du lot No quinze, de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot contigu désigné par le No seize, et trente-deux pieds pris du fond ou la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Laroussini à J. P. Tyrell, passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengle, notaire. La vente au jette au bail existant et les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. un dépôt (sans intérêt), de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

25 juin—25 26—juil 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 92,356—Succession de Lavinia Graham.

Vente en Partage d'un Site Splendidement Situé

POUR BATIR, AVENUE NASHVILLE,

L'ilet des rues Perrier, Colisée et Arabella.

MARDI, 19 JUILLET.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Lavinia Graham, dossier No 92,356, ledit ordre rendu en cour ouverte le 9 juin 1910 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 19 juillet 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 4 dans l'ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Plaquemines et Arabella, lequel lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les frais de l'acte de vente, incluant les frais de certificats pardevant Louis A. Martinet, notaire un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Wm B. Ker avocat.
Wm C. McLeod, curateur ad hoc.

18 juin—18 19 26—juil 3 10 17 19

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Annie Wise, épouse de Joseph Bergman.

No 92,784, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".

Propriété Foncière Commerciale de Choix,

Située dans le Cœur du District du Commerce de Gros,

No 401-03-05 rue Magasin, coin Natchez, près de la Nouvelle Bâtisse de Poste, de la Bâtisse du Board of Trade, vis-à-vis des Bureaux du Southern Pacific et à une courte distance de la rue du Canal,

Jolie Maison de Résidence Simple et Moderne,

A deux Etages, avec Pelouse,

5222 rue Perrier, entre Bellecastle et Dufossat.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 28 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19me jour de mai 1910, et signé en cour ouverte le 25me jour de mai 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire susdite et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire.; ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magasine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazine sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magasine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910, au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (anciennement carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci devant Plaquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Forsbey, voyer déposé comme plan neuf, en l'étude de C. Courbs Ledreyere ancien notaire de cette ville et aussi sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Pilié, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Lesdits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après lesdits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher, chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, auvent et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept (7 0/0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.

No 76,203—Cour Civile de District—Division A.

Propriété de Choix du Troisième District

No 1329 RUE KERLEREC,

Entre Marais et Villeré.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 15 juin 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villeré et Columbus, désigné par la lettre D, sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès verbal d'une réunion de famille à cause des mineurs Sere, tenue pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, lequel lot de terre mesure trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Kerlerec sur cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais, le séparant du lot C, et cent soixante pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot E, et trente pieds deux pouces et six lignes en largeur dans le fond, le tout conformément audit devis.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, office, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des dits billets. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication, et ne doit pas recevoir les loyers de ladite propriété qu'après le passage de l'acte d'achat; l'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS, Encanteurs, 235 rue Baronne.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1882 LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC.

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 3313. TERMES RAISONNABLES.

Bureau : 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

mars—

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 28 juillet 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. O. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bin", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet un des chantiers. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui le sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Secondo—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requi.; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfairera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et élevés.

Chevaux de selle et de voiture	150@265
Bons chevaux de trait	75@175
Chevaux communs	50@1[illegible]
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@230
Mulets pour habitations sucrières	150@185
Mulets [illegible]	[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,657, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1385 (autrefois l'ilet No 18 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law désignés sur un plan par L. Surgi, voyer, le 9 mars 1836, par les numéros 1, 4, 5, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois), de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces 2 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement ou spéculation, les propriétés de ce genre sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

(9) Lots de Valeur dans le 6ème District

Formant le coin des rues State et Annonciation,

L'Ilet Tchoupitoulas et Eléonore,

Près des Chars, Ecoles, Marchés, etc

JEUDI, le 30 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de C. Irwin Dunn, Dossier No 93,066, daté et signé du 27 mai 1910, et adressé à E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 juin 1910, la propriété ci-après décrite, lot par lot d'après l'ordre.

Neuf certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendant et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Bloomingdale dudit district, dans l'ilet No 5, lequel est borné par les rues Tchoupitoulas (autrefois Levée), Annonciation (autrefois Preston), State et la ligne divisant Bloomingdale du faubourg Hurstville, désignés par les Nos onze à dix-neuf inclusivement et d'après un devis annexé à un acte de vente à J. R. Damonte, passé pardevant A. S. Beek, ancien notaire en cette ville, le 18 août 1886 lesdits lots sont situés et mesurent comme suit savoir:

Les lots Nos onze à quinze, inclusivement, sont contigus et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue State sur cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur. Le lot No quinze forme l'encoignure des rues Annonciation et State, et les lots Nos seize à dix-neuf, inclusivement, contigus respectivement et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, le lot No dix-neuf formant l'encoignure des rues Annonciation et la ligne de division du faubourg Hurstville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur en un et deux ans, avec sept pour cent par an d'intérêt payable annuellement; l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant aussi payer, toutes les taxes, assessées pour l'année 1910, et les actes de vente aux frais des acquéreurs, devant être passés pardevant J. Maxime Queyrouze, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 30

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GEORGE V. MAURY

VS

SUCCESSION DE FRANCOIS LACROIX.

No 86,982--Cour Civile de District.

Jeudi, 30 Juin 1910,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 13 mai 1910 je procéderai de vendre à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1,332 borné par les rues St-Antoine, Vertu, Magistrat et Annette, ladite portion de terre mesurant 131 pieds de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur doit assumer et payer pour l'acte de vente pardevant Charles G. Schneidau, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur, 317 rue Carondelet.

29 mai—29—juin 5 12 19 26 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Chas Alena et Mme Lena Alena et Murphy Alena.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 93,755—Division E—Attendu que John V[illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Charles Alena, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.

19 juin—19 23 28